

Les Friches : La solution ?

OBJECTIFS

Comprendre l'intérêt d'assurer la reconversion des friches dans le nouveau contexte du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), les points de blocage ainsi que les nouveaux outils financiers et juridiques incitatifs.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents immobiliers, Géomètres-Experts, notaires, avocats, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Richard ALLIOUX, Avocat au barreau de Nantes, professeur à l'ICH Ouest.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation.
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.



Modalité(s) proposée(s)

Dates

30/05/2024

Durée

3.50 heures en présentiel

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes

Horaires

13h30-17h00

Tarifs

220 euros (tarif normal)

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 6 participants

Maximum : 25 participants

Formation également proposée en INTRA-entreprise

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Contact

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)
02 40 16 46 28
ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

Les Friches : La solution ?

PROGRAMME

- I. Les enjeux du traitement des friches dans le contexte du ZAN
- II. L'identification des Friches
 - a. La définition légale
 - b. Le recensement des friches
- III. Le traitement des Friches
 - a. Le processus de traitement des friches
 - b. Les difficultés liées au traitement des friches
- IV. Le développement d'outils incitatifs
 - a. Les incitations financières
 - b. Les incitations juridiques
- V. La prévention de nouvelles friches

Pour aller plus loin

- [Formations courtes 2024](#)
- Unité d'enseignement
 - DRM119 – Enjeux environnementaux et immobilier
 - DRM101 – Planifications urbaine et autorisations d'urbanisme
 - DRM144 – Autorisation patrimoniales et archéologie préventive

Points forts de la formation

- Formation assurée par un expert
- Modalités pédagogiques actives

Taux de satisfaction

- 91% de satisfaction sur l'ensemble des formations courtes 2023